

Avis adopté

Séance plénière du 13 janvier 2026

« Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »

Déclaration du groupe Entreprises

Le groupe Entreprises salue la pertinence de l'avis présenté sur l'adaptation des infrastructures au changement climatique. Cet avis reconnaît le rôle central des infrastructures dans la compétitivité, la cohésion et la résilience des territoires, ainsi que leur poids économique et social (secteur BTP, emplois, innovation, attractivité) et met opportunément en avant la nécessité d'investir massivement dans l'adaptation et la maintenance. Le groupe Entreprises partage pleinement le constat de l'urgence à agir, tant pour préserver la compétitivité de l'économie française, que pour garantir la cohésion des territoires.

Plus précisément, le groupe Entreprises souscrit au diagnostic très fouillé réalisé dans cet avis (partie Constats) qui devrait servir de feuille de route pour les pouvoirs publics et met en lumière :

- Le rôle structurant des infrastructures pour l'activité économique, l'emploi et l'attractivité de la France.
- L'ampleur de la « dette grise » accumulée par des années de sous-investissement, qui fragilise notre patrimoine et accroît notre vulnérabilité.
- L'importance d'une approche systémique, territorialisée et concertée, associant l'ensemble des parties prenantes, publiques comme privées.

Il salue également la reconnaissance, dans l'avis, des opportunités économiques et industrielles que représente la transition vers des infrastructures résilientes et bas-carbone : développement de filières innovantes, création d'emplois, exportation de savoir-faire. De même, il lui apparaît indispensable de conforter les capacités du système assurantiel dans ce nouveau contexte et il soutient la création d'une « mission » sur l'assurabilité des infrastructures pilotée par les autorités publiques compétentes et réunissant les assureurs, les réassureurs, les élus et les représentants de la société civile (voir préconisation 21).

Le groupe Entreprises souhaite insister sur quatre directions qui lui paraissent essentiels à la réussite de cette transformation :

Premier levier, la nécessité de garantir la visibilité, la stabilité et la soutenabilité des financements. Le Groupe Entreprises appelle à la mise en place rapide d'une loi de programmation pluriannuelle, garantissant la soutenabilité et la prévisibilité des investissements nécessaires à l'adaptation, en mobilisant l'ensemble des outils disponibles : fonds publics, épargne privée, financements européens, partenariats public-privé équilibrés.

Deuxième levier, l'importance de la simplification administrative, de la réduction des délais et de la sécurité des procédures pour accélérer la transformation des infrastructures. Il est indispensable de simplifier les démarches administratives, de réduire les délais de décision et de sécuriser les cadres réglementaires, afin de permettre aux entreprises d'investir et d'innover sans freins excessifs.

Troisième levier, l'accompagnement de la montée en compétences. La réussite de la transition suppose un effort massif de formation et de valorisation des métiers de l'ingénierie, du BTP et des filières industrielles, ainsi qu'un soutien à l'innovation et à la recherche.

Enfin, quatrième levier : le besoin d'une territorialisation pragmatique, tenant compte des réalités économiques et des capacités d'ingénierie, notamment dans les petites collectivités. Le groupe Entreprises attire l'attention sur la nécessité d'un accompagnement renforcé des petites collectivités, souvent démunies en ingénierie et en moyens, pour éviter que la complexité des dispositifs ne freine l'action sur le terrain.

Tout en partageant la plupart des préconisations faites, quelques points de vigilance et suggestions sont également formulés. Le groupe Entreprises soutient la logique de priorisation des investissements selon la vulnérabilité et l'utilité des infrastructures, mais appelle à éviter toute surenchère normative ou administrative qui pourrait pénaliser l'innovation ou l'investissement privé. Si le développement de filières d'éco-matériaux, la diffusion des solutions fondées sur la nature, et l'expérimentation de nouveaux modèles économiques doit être encouragé, il faut veiller à ne pas alourdir la charge réglementaire pour les entreprises. Par ailleurs, la répartition des efforts financiers doit être équitable entre l'État, les collectivités, les entreprises et les usagers, en veillant à la soutenabilité pour chacun et à l'acceptabilité sociale des mesures proposées.

Le groupe Entreprises recommande de privilégier les dispositifs incitatifs plutôt que contraignants, notamment en matière de normes et de reporting. Il souhaite une clarification des responsabilités entre acteurs publics et privés, pour garantir l'efficacité et la lisibilité des politiques d'adaptation. Enfin, il suggère de renforcer l'accompagnement des collectivités et des gestionnaires dans la mutualisation des moyens et la simplification des démarches.

En conclusion, le groupe Entreprises réaffirme sa mobilisation pour contribuer activement à la réussite de cette transformation majeure. L'adaptation des infrastructures, si elle est menée dans un esprit de partenariat, d'innovation et de pragmatisme, peut être un formidable levier de développement, de compétitivité et de cohésion pour notre pays.

Le groupe Entreprises remercie les rapporteurs pour la qualité de leur travail et appelle à une mise en œuvre rapide, concertée et ambitieuse des préconisations de cet avis.

Le groupe Entreprises **vote favorablement cet avis.**